

Promotion de l'économie et développement local dans les zones excentrées du Maroc

GIZ VN: 81186271

GIZ BN: 2014.4108.8-001.00

ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEUR HENNE – FOU M ZGUIG Province de TATA



Rapport de Mme Hélène AOUATIF CHAPRON

Promotion de l'économie et développement local dans les zones excentrées du Maroc

GIZ VN: 81186271

GIZ BN: 2014.4108.8-001.00

Rapport de Mme Hélène Aouatif CHAPRON

ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEUR HENNE – FOUM ZGUIG
Province de TATA

Présenté par:

AFC Consultants International GmbH (AFC)
Dottendorfer Str. 82
53129 Bonn, Allemagne
Tél.: +49-228-985790 / Téléfax: +49-228-9857979
E-mail: info@afci.de / Web: www.afci.de



En consortium avec:

AFCi Consultants Maroc SARL AU
Ryad des Oudayas, Immeuble N° 24, Appt N° 3
Témara, Rabat, Marokko
Tél.: +212-537 60 71 12
Fax: +212-537 60 64 67
E-Mail: afci-maroc@menara.ma
Web: www.afci-maroc.ma



Pour:

Promotion de l'économie et développement local dans les zones excentrées du Maroc (PEDEL)

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Ouarzazate, Maroc



Pour toutes informations additionnelles
veuillez-vous adresser

au siège de AFC à Bonn :

Mme Dr. Ute Jacob
Tél.: +49 (0) 228 - 98579 – 37
E-mail: ute.jacob@afci.de
dik.faouzi@afci.de

au siège de AFCi Maroc à Rabat :

M. Abdessadik Faouzi
Tél.: +212-537 60 71 12
E-mail : abdessa-

AFC-PN: 4521

Octobre 2015

Table des matières

ABRÉVIATIONS	II
PREAMBULE.....	1
1. INTRODUCTION	3
2. ANALYSE FONCTIONNELLE DE LA CVA	4
2.1. ACTEURS IDENTIFIES	4
2.1.1. Les fournisseurs d'intrants	4
2.1.2. Les services techniques d'encadrement des producteurs	4
2.1.3. La Recherche	7
2.1.4. Les structures de financement.....	7
2.1.5. Les producteurs et les organisations de producteurs	8
2.1.6. Les agro-industriels	9
2.1.7. Les commerçants	10
2.1.8. Les transporteurs.....	10
2.1.9. Les consommateurs	10
2.2. ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS	11
2.2.1. Les relations entre producteurs et structures d'encadrement.....	11
2.2.2. Les relations entre producteurs et commerçants	11
2.2.3. Cartographie de la filière.....	12
2.4. LES CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT	13
3. ANALYSE DE LA PRODUCTION	13
3.1. LES ZONES DE PRODUCTION.....	13
3.2. LES FACTEURS DE PRODUCTION	14
3.2.1. La terre	14
3.2.2. L'eau	15
3.3. LES TECHNIQUES CULTURALES	17
3.4. LES COUTS DE PRODUCTION.....	18
3.5. LES CONTRAINTES DE LA PRODUCTION	19
4. ANALYSE DE L'ENCADREMENT DES PRODUCTEURS.....	19
5. ANALYSE DE LA COMMERCIALISATION/ TRANSFORMATION.....	21
5.1. LA MISE EN MARCHÉ	21
5.2. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMERCIALISATION/TRANSFORMATION	21
5.3. ANALYSE DES PRIX	22
5.4. ANALYSE DES COUTS ET MARGES DE COMMERCIALISATION.....	23
5.5. LES DIFFICULTES LIEES A LA COMMERCIALISATION	23
6. LES OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DE LA CVA (SWOT)	24
7. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA CVA A COURT ET MOYEN TERME	26
Annexe 1 : Enquête auprès des détaillants de Ouarzazate. Septembre 2015	28
Annexe 2 : Enquête à Marrakech et Casablanca	29

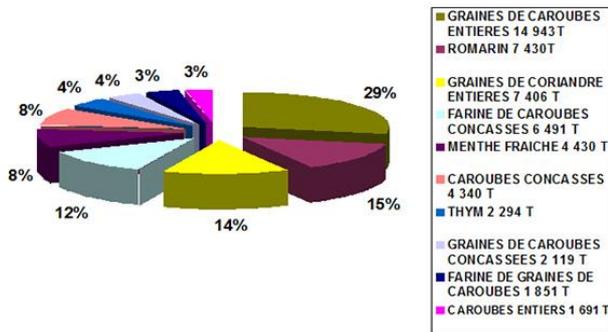
ABRÉVIATIONS

APDS	Agence Promotion et Développement Economique
CARI	Centre d'Actions et de Réalisations Internationales
EACCE	Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations
ET	Evatranspiration
FDA	Fonds de Développement Agricole
IGP	Indication Géographique Protégée
JT	Jours Travail
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaires des produits agroalimentaires
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur
PAM	Plantes Aromatiques et Médicinales
PCDES	Plan Communal de Développement Economique et Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

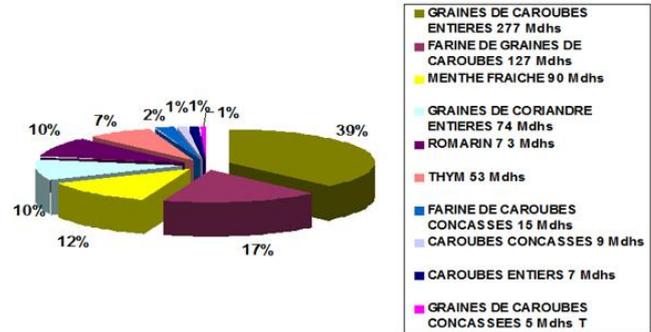
PREAMBULE

La filière des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM) a un rôle socio-économique non négligeable au Maroc compte tenu des recettes générées à l'export et des recettes moyennes annuelles des ventes. Le Maroc est classé en 2013 le 12ème exportateur mondial des PAM avec près de 25 millions de dollars pour les PAM cultivées et 37 millions de dollars pour les PAM sauvages. De plus, le secteur est caractérisé par des quantités moyennes cédées annuellement d'environ 33.000 tonnes et emploie 500.000 JT pour 25 millions DHs¹.

Les dix premiers produits leaders représentent 87% de l'export en volume (campagne 2012-2013)

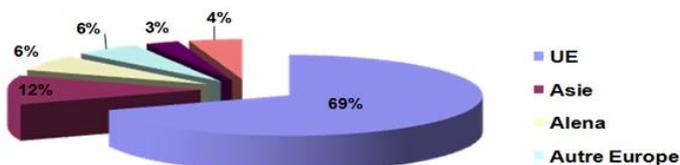


Les dix premiers produits leaders représentent 77% de l'export en valeur (campagne 2012-2013)



Exportations des PAM par marché en volume (campagne 2012-2013)

Le principal débouché reste l'Europe, suivi par l'Asie et l'ALENA.



Les formes d'utilisation des PAM sont multiples :

- Plantes séchées en herboristerie, en aromates alimentaires, en médecine alternative ou complémentaire
- Huiles essentielles et extraits aromatiques dans les domaines de l'industrie pharmaceutique, cosmétique, parfumerie et agro-alimentaire
- Plantes fourragères de pâturage à base de romarin, armoise et thym
- Plantes mellifères

Le secteur des PAM au Maroc présente des atouts indéniables :

- Savoir-faire et grande tradition dans la distillation des PAM et plantes à parfum
- Filières en développement comptant 57 opérateurs et 3 associations
- Flore riche et diversifiée à endémisme très marquée
- Proximité d'un marché important, l'Europe
- Demande mondiale en croissance des industries utilisatrice en développement continu, agro-alimentaire, pharmaceutique, cosmétique
- Retour au label du naturel en pharmacie, parfumerie, agro-alimentaire

1 www.fellahtrade.com

Cependant, un certain nombre de contraintes entravent le développement du secteur :

- Irrégularité de la production,
- Aléas climatiques
- Conflits d'intérêts (parcours, apiculture, herboristerie)
- Méconnaissance des potentiels réels de production et des utilisations actuelles des PAM
- Peu d'actions de vulgarisation et de formation pour les populations
- Faible coordination entre organismes de recherche et entre les chercheurs et les gestionnaires
- Faible marketing et prospection des marchés extérieurs pour faire face à la concurrence
- Techniques de transformation limitées pour la production d'huiles standardisée

Aujourd'hui, le secteur des PAM au Maroc est confronté à un double enjeu :

- Adapter les modes de production aux conditions de développement durable notamment par : la promotion des populations locales, la maîtrise de la cueillette, la valorisation des productions spontanées, le développement des cultures (modernisation, sélection variétale, itinéraires de production,...),
- Maîtriser les marchés : les productions étant destinées à des utilisations très variées (alimentation, cosmétique, parfumerie, aromathérapie, pharmacie, etc.).

Parmi les principales PAM cultivées au Maroc, on peut citer : le henné, le géranium, la lavande, la rose, le jasmin, la verveine, la menthe et le safran.

1. INTRODUCTION

Le Henné, une tradition sociale qui date de l'antiquité² et symbole d'amour de joie et de bonheur, est connu dans le Moyen-Orient surtout en Turquie, en Syrie et au Kurdistan. Forme de tatouage varié et éphémère, le rituel du Henné se présente comme un phénomène à la fois esthétique et médicinal.

D'une manière générale, le henné est synonyme de "baraka" (chance, bonne fortune) au Maroc. Elle s'entoure d'une fonction sacrée puisqu'elle est aimée d'Allah et de son prophète, qui en recommandait l'utilisation. Lors des cérémonies ou des rites religieux, elle écarte le mauvais œil.

Originaire d'Arabie, le Henné, (nom scientifique : *Lawsonia Interemis*), est un arbrisseau de la famille des Lythracées. Il pousse sous des climats chauds et secs - dans les pays du pourtour sud-méditerranéen et du subcontinent indien - et plus généralement dans les régions tropicales et subtropicales de l'Asie, de l'Afrique et du Pacifique. Cette plante atteint, dans les régions du Sahara marocain, jusqu'à un mètre de hauteur. La particularité du Henné marocain est cette intensité plus foncée que le vert de l'olivier.

Le henné a plusieurs utilisations :

- Teinte et traitement des cheveux (antipelliculaires et cicatrisation des plaies) avec les feuilles macérées en pâte en application locale
- Soins de la peau pour l'adoucir
- Bronzage. C'est ainsi qu'il entre dans les compositions des produits bronzants au Brésil
- Plante médicinale : les racines entrent dans la préparation de décoctions et d'infusions, consommées sous forme de boisson, pour nettoyer le corps ou lui apporter divers bienfaits. En cataplasme sur la peau, le henné aurait des vertus apaisantes, antifongiques, astringentes et cicatrisantes. La plante serait également appréciée pour le confort articulaire et intestinal.

Au-delà de ses usages les plus fréquents, le henné se retrouve aussi en artisanat, pour décorer des poteries ou colorer la laine des tapis. Ses essences florales sont également utilisées en parfumerie.

Au Maroc, le henné est cultivé dans les oasis de la vallée du Draa et dans la région d'Azemmour. Le henné de Foug Zguig bénéficie de l'Indication Géographique Protégée (IGP).

2 Le Henné, une tradition sociale qui date de l'antiquité. 09/01/2015 <http://dafina.net/gazette/article/le-henn%C3%A9-une-tradition-sociale-qui-date-de-lantiquit%C3%A9>

2. ANALYSE FONCTIONNELLE DE LA CVA

2.1. ACTEURS IDENTIFIÉS

2.1.1. Les fournisseurs d'intrants

Chaque producteur a sa propre pépinière (les graines sont mises à germer dans des contenants en plastique avant d'être plantées). Toutefois, les plants peuvent être achetés dans la province de Tata et des environs. Le fumier et le foin sont achetés localement. Les rares produits phytosanitaires sont achetés directement à des revendeurs à Marrakech ou à Agadir, ou à travers des revendeurs locaux « mobiles ». L'irrigation est indispensable car les besoins en eau sont importants et quotidiens : le gravitaire et le goutte-à-goutte sont les plus courants quand le terrain s'y prête.

2.1.2. Les services techniques d'encadrement des producteurs

L'encadrement technique est principalement assuré par l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate et son « relais » par l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), créé récemment. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont également présentes dans la province de Tata.

L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA), sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, est la principale institution en charge de l'encadrement des producteurs, par le biais de ses délégations régionales et des Centres de mise en valeur y rattachés. Les organes locaux ont pour mission :

- La formation et l'information des agriculteurs ainsi que leur rassemblement en Organisations de Producteurs Agricoles (OPA).
- Le financement d'infrastructures d'irrigation (puits, bassins de rétention, pompes, ...) et du matériel agricole.
- La conduite d'essais agronomiques (semences, techniques de production et d'irrigation)

Créé en janvier 2013, **l'Office National du Conseil Agricole (ONCA)** est chargé de piloter, de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la stratégie du conseil agricole à l'échelle nationale.

Il est chargé d'appliquer la politique du gouvernement en matière de conseil agricole à travers notamment :

Le conseil agricole

- Encadrer les agriculteurs en matière de conseil concernant la lutte contre les maladies affectant les plantes et les animaux
- Assister et accompagner les agriculteurs dans leurs démarches pour accéder aux encouragements et aides financières prévues par la législation et la réglementation en vigueur ;
- Assurer le développement et la promotion de la coopération internationale ;
- Développer et appliquer les méthodes innovantes de gestion et de diffusion des informations et des connaissances ;
- Assurer un conseil agricole axé sur l'approche genre.
- L'accompagnement des organisations professionnelles

L'accompagnement, l'encadrement et le conseil des professionnels des filières de production agricole en matière de techniques de production, de valorisation, de commercialisation et de gestion des exploitations.

Maroc Export, établissement public sous la tutelle du Ministère du Commerce Extérieur, a la charge de la promotion des exportations des produits industriels. A noter que Maroc Export n'intervient qu'à la demande des organisations d'opérateurs.

Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE), placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. Il a deux missions principales :

- Garantir la conformité des produits alimentaires marocains destinés à l'exportation aux exigences réglementaires
- Coordonner l'activité d'exportation des produits soumis à son contrôle technique par une gestion concertée et valorisante des exportations

Toutefois, la faiblesse des volumes du safran ne semble pas provoquer beaucoup de contrôle.

Laboratoire Officiel d'Analyse et de Recherches Chimiques de Casablanca (LOARC), placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, a pour mission le contrôle de la qualité marchande des produits agricoles, denrées alimentaires, fertilisants et pesticides,.... Cet organisme effectue des analyses pour 3 « clientèles » :

- Les services douaniers
- Les services de répression des fraudes
- Les particuliers et professionnels

Office des Changes pour les exportations.

Office National de Sécurité et de Salubrité Alimentaire (ONSSA) Ses attributions et missions sont les suivantes :

- Appliquer la politique du gouvernement en matière de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des produits alimentaires depuis les matières premières jusqu'au consommateur final, y compris les denrées destinées à l'alimentation des animaux;
- Assurer la protection sanitaire du patrimoine végétal et animal national et contrôler les produits végétaux et animaux ou d'origine végétale ou animale, y compris les produits de la pêche, à l'importation, sur le marché intérieur et à l'exportation;
- Assurer la surveillance sanitaire des animaux et contrôler leur identification et leurs mouvements;
- Appliquer la réglementation en vigueur en matière de police sanitaire vétérinaire et phytosanitaire;
- Procéder à l'analyse des risques sanitaires que peuvent engendrer les produits alimentaires et les denrées destinées à l'alimentation des animaux sur la santé des consommateurs ainsi que les agents pathogènes pour la santé des végétaux et des animaux;
- Contrôler les maladies des végétaux et des animaux, les produits issus des végétaux et des animaux, les denrées destinées à l'alimentation des animaux, les médicaments vétérinaires ou tout autre produit destiné à l'usage de la médecine et de la chirurgie vétérinaires;
- Délivrer les autorisations ou les agréments sanitaires, selon le cas, des établissements dans lesquels les produits alimentaires et les denrées destinées à l'alimentation des animaux sont produits, fabriqués, traités, manipulés, transportés, entreposés, conservés ou mis en vente, à l'exception des halles aux poissons, des navires de pêche, des barges flottantes et des unités de traitement, de production, de transformation, de conditionnement et de conservation des produits et sous-produits de pêche maritime;
- Emettre son avis en ce qui concerne la conformité sanitaire des établissements de pêche maritime visés au paragraphe précédent avant leur agrément;
- Contrôler et procéder à l'enregistrement des médicaments vétérinaires et des établissements pharmaceutiques vétérinaires;
- Contrôler les additifs alimentaires, le matériel de conditionnement, les produits et matériaux susceptibles d'entrer en contact avec les produits alimentaires ainsi que les engrais et les eaux d'irrigation;
- Autoriser et/ou enregistrer les exploitations d'élevage;

- Contrôler et procéder à l'homologation des pesticides et à l'agrément des établissements qui les produisent, les importent ou les exportent;
- Contrôler et procéder à la certification des semences et des plants et à l'agrément des établissements qui les produisent, les importent ou les exportent

Agence du Développement Agricole (ADA) a pour mission de participer à la mise en œuvre de la stratégie adoptée par le gouvernement en matière de développement agricole. L'Agence est notamment chargée de proposer aux autorités gouvernementales les plans d'action relatifs au soutien des filières agricoles à haute valeur ajoutée dans une perspective d'amélioration de la productivité, à travers :

- La recherche et la mobilisation du foncier pour l'extension des périmètres agricoles et le développement des cultures à haute valeur ajoutée.
- L'incitation à la valorisation des produits agricoles à travers la mise en place de nouveaux systèmes d'irrigation, d'équipements des exploitations, de conditionnement et de commercialisation.
- La promotion des investissements agricoles et la mise en œuvre des partenariats avec les investisseurs.

L'Agence est également chargée de proposer aux autorités gouvernementales des plans d'action relatifs au soutien de l'agriculture solidaire à travers la promotion et la mise en œuvre de projets économiquement viables en vue d'améliorer le revenu des agriculteurs.

Face à l'ampleur des phénomènes de la désertification que subissent ces milieux et conscients de leurs conséquences socio-économiques, environnementales et patrimoniales, **l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume (Agence du Sud ou l'APDS)** et les communes locales concernées, en collaboration avec le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**, le **Ministère de l'Intérieur**, le **Conseil Régional de Guelmim Es-Sémara** et les autres partenaires locaux en relation avec la problématique oasienne, ont mis en œuvre depuis Février 2006 un ambitieux programme de développement durable des oasis pour les cinq prochaines années. La zone d'intervention actuelle du programme, correspond d'une manière générale aux territoires des douze CRs et CUs ciblées par le programme relevant des trois provinces de Guelmim, Tata et Assa -Zag.

Ce programme qui s'intitule «**Sauvegarde et Développement des Oasis des Provinces du Sud Guelmim - Assa et Tata**, plus connu sous le nom du POS, vise les trois objectifs et résultats immédiats suivants:

- Douze communes oasiennes disposent d'un **Plan Communal de Développement Economique et Social (PCDES)** intégrant les priorités de préservation et de valorisation des Oasis et une démarche du territoire oasien, basée sur l'intercommunalité, initiée ;
- Dans les 12 communes ciblées, le processus de dégradation des oasis est réduit, les ressources naturelles et patrimoine culturel sont valorisés pour un meilleur revenu des populations locales et particulièrement les femmes et les jeunes ;
- Les lois et réglementations sont renforcées/réformées pour une préservation et valorisation durable des écosystèmes oasiens.

Ces objectifs ont été déclinés en 25 actions sous forme d'un programme novateur dans les domaines suivants :

- La gestion de l'eau et la réhabilitation des sols : dans le cadre des programmes Economie de l'Eau et Agro écologie.
- La valorisation et la protection de la biodiversité oasienne : dans le cadre du programme Biodiversité.
- La mise en valeur de filières agro économique : dans le cadre des programmes Datte – Terroir et Valeur Ajoutée.
- La réhabilitation et la valorisation des savoir-faire locaux : dans le cadre du programme Renforcement des Structures Locales.
- La valorisation des produits et terroirs par un système de labellisation : dans le cadre du programme Terroir et Valeur Ajoutée.

- Le renforcement des structures locales et l'accompagnement des populations oasiennes dans le cadre de la démarche de développement durable.
- La mise en place d'un tourisme de qualité, par la construction d'une Destination oasis du Sud Maroc. Le renforcement et la mise à niveau d'une planification stratégique au niveau des communes oasiennes.

Le Centre d'Actions et de réalisations internationales (CARI)³ est une association de solidarité internationale ou organisation non gouvernementale (ONG) qui vient en appui aux initiatives et aux besoins des populations des zones arides, plus particulièrement en Afrique Subsaharienne et en Afrique du Nord.

- Il agit dans le domaine du développement rural et de la lutte contre la dégradation des terres sous les effets de la désertification et du changement climatique.
- Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la lutte contre la pauvreté.
- Il concentre son action sur la gestion et la valorisation des ressources naturelles dans une optique de développement durable.

Pour atteindre ses objectifs, le CARI s'appuie sur les principes et approches de l'agro écologie et de la participation pour agir, interpeller et mobiliser aussi bien à travers la mise en œuvre de projets de terrain au sud que dans la mise en place et la facilitation de réseaux d'acteurs et programmes de développement. Enfin le suivi des rencontres internationales et notamment de la convention des Nations Unies de lutte contre la désertification vise à favoriser la participation de la société civile aux processus de décision et cherche à faire le lien avec les réalités de terrain.

2.1.3. La Recherche

Professeuse Zoubida Charrouf, Département de chimie, Faculté des sciences, Université Mohammed V-Agdal, scientifique chercheuse s'est mise au service des coopératives des produits du terroir. Elle a effectué une comparaison du henné des différentes zones de production : Foug Zguig, Zagora, Tazarine, Errachidia. Les analyses effectuées par un laboratoire français sur les propriétés du produit ont démontré la supériorité en qualité (puissance du pouvoir colorant) du henné de Foug Zguig et Tazarine.

2.1.4. Les structures de financement

Le Fonds de Développement Agricole (FDA) finance les subventions pour l'irrigation localisée avec un plafond de 45 000 DH/ha. Le coût estimé par hectare est de 20 000 DH pour une durée de vie estimée à trois ans. En dessous de 0,5 ha la subvention est à 100%, Au-delà la subvention tombe à 80%. La seule condition exigée est un lien juridique avec le terrain.

Le Crédit Agricole propose des financements adaptés, mais le taux d'intérêt reste élevé, aux alentours de 8%. De plus, les producteurs sont réticents au crédit pour des motifs religieux (riba).

³ GTD - Groupe de Travail Désertification : www.gtdesertification.org

RéSaD - Réseau Sahel Désertification : www.cariassociation.org/resad

RADDO - Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis : www.raddo.org

Eau Antenne Méditerranée : www.pseau.org

2.1.5. Les producteurs et les organisations de producteurs

Le nombre de producteurs de henné est estimé à 300. Ce sont des petites exploitations et le henné n'est pas la culture principale.

L'organisation des producteurs est assez limitée. On dénombre 1 coopérative et 3 associations pour le henné dans la commune urbaine de Foug Zguig.

Organisation	Localisation	Effectif	Production annuelle
Coopérative Al Batha	Douar Smira. Ouled Hlal.	10	20 T dont 8 T bio
Association Al kharaba	Douar Smira.	2	16 T
Association Bio Jirane	Ould Jamaa	2	20 T
Association Elkhnougue	Douar Ait oubeli.	5	10 T

Le projet de valorisation du henné a débuté avec le passage d'une association de développement local en une coopérative désirant mieux valoriser le henné produit localement. Ainsi est née la **coopérative Al Batha** en 2008 dans le cadre du Programme de Sauvegarde et de développement des Oasis du Sud mis en œuvre par l'Agence pour la promotion et le Développement économique et social des provinces du Sud du Royaume via la cellule du POS et l'appui du PNUD⁴.



Un travail sur la fertilisation des terres par compostage et la création d'un emballage original pour des paquets de 100 gr de henné (coût unitaire de 1,50 DH, ont été les premières étapes du projet grâce à l'action du CARI. Le prix de vente du paquet de 100 gr qui permet une ou deux utilisations est de 10 DH. Le label «agriculture biologique» a été obtenu en juin 2010 pour le henné des membres de la coopérative impliqués dans le processus de labellisation. Six des huit producteurs de henné membres de la coopérative se sont engagés dans la certification. La première récolte de henné bio a eu lieu en 2010 : 3 tonnes de henné bio et 1,3 tonne de henné en conversion. La commercialisation s'est effectuée via les foires et le « bouche-à-oreille ».

Aujourd'hui, uniquement deux producteurs ont maintenu la certification faute de débouchés commerciaux pour le henné bio et d'augmentation de la concurrence qui ont eu pour conséquence la baisse des prix, alors que les charges de production sont toujours aussi élevées (irrigation, main d'œuvre). Dans ce contexte, de nombreux agriculteurs ont arrêté cette culture et ont arraché leurs parcelles de henné. On notera que le rendement du henné bio est moitié moindre que le henné conventionnel. Faute de débouchés, il se vend au même prix que le henné conventionnel.

4 Projet de production et de commercialisation de henné certifié biologique Coopérative Al Batha SMIRA, FOUZ ZGUID. Septembre 2010

L'association féminine Elkhnougue, située dans le Douar Ait Ouebelli a été visitée.

Le foncier a été fourni par l'association. La construction du local a été financée par la subvention du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, sur la base d'un business plan qui prévoit les chiffres d'affaires suivants :

- Année 1 : 1.500.000 MAD
- Année 2 : 1.700.000 MAD
- Année 3 : 1.900.000 MAD

La production annuelle est de l'ordre de 10 tonnes dont une partie est transformée. En réalité, la production dépasse rarement 5 tonnes. Les femmes assurent elles-mêmes la récolte. En cas de besoin, l'association se fournit auprès d'autres producteurs d'autres régions, notamment Foug Zguig. La certification bio est en cours. Elles conditionnent le henné moulu en paquets de 200gr. La première récolte est dédiée au tatouage, les suivantes sont destinées aux colorations et soins pour cheveux (le henné est mélangé avec d'autres herbes, par exemple l'écorce du grenadier, variété impropre à la consommation de bouche).

Suite au constat que le henné ne permet pas d'atteindre une rentabilité suffisante, l'offre a été élargie à des dérivés tels que les crèmes hydratantes de soin de la peau produits, de sérum pour cheveux, savoir noir au henné, khool, par des fournisseurs à Agadir et Casablanca. La commercialisation s'effectue dans les magasins de Tata. Les adhérentes utilisent les transports en commun pour distribuer leurs produits s'effectue dans les magasins locaux de Tata. La commande de Maroc Taswiq a été honorée mais, un an plus tard, le règlement n'est pas encore effectué...



2.1.6. Les agro-industriels

Le henné séché est acheminé vers les minoteries des grandes villes pour être ensuite conditionné et commercialisé. Un seul moulin artisanal à Foug Zguig est spécialisé dans le henné.



2.1.7. Les commerçants

Deux intermédiaires opèrent à Fom Zguig pour acheminer le henné vers les grossistes des zones urbaines. Ils œuvrent avec une grande discrétion :

- Abderrahmane Bouabid
- Mohamed Moumen El Idrissi

2.1.8 Les transporteurs

Le henné séché est principalement transporté en camion, étant donné les volumes importants destinés aux grossistes. Le henné moulu et conditionné est acheminé en transport en commun ou en véhicule utilitaire, les volumes commercialisés et les volumes commandés étant bien moindres que ceux du henné séché.

2.1.9 Les consommateurs

Une étude a été réalisée par l'ONG CARI dans le cadre de la recherche de débouchés potentiels du henné bio de la coopérative El Batha de Fom Zguig (Programme de sauvegarde et de développement des oasis du Sud) en 2010 auprès de consommatrices marocaines de deux grandes villes (Agadir et Marrakech) et Françaises (Montpellier). Dans chaque ville, le nombre de personnes considéré comme représentatif est de 10. Au total 30 consommatrices ont été interrogées d'âge et de profil différent (habit traditionnel ou moderne).

Les résultats sont les suivants :

- Pour plus de 67 % des femmes interrogées au Maroc, le henné est un produit assimilé aux fêtes religieuses et traditionnelles. A noter qu'il se modernise avec la pratique des tatouages « modernes » ;
- Concernant la fréquence d'utilisation, sur la totalité des femmes interrogées au Maroc, 70 % ont répondu qu'elles utilisaient le henné d'une fois par semaine à une fois par mois. 30 % répondent qu'elles ne l'utilisent pas ou plus du tout. Lorsque l'on intègre les résultats obtenus en France, cette proportion est proche de 50 % (52% l'utilisent, 48 % ne l'utilisent pas ou plus). En France, près de 90 % des femmes interrogées disent ne pas utiliser le henné.
- Le pourcentage de femmes qui utilisent le henné pour des questions de beauté ne varie pas entre celles interrogées en France et celles interrogées au Maroc : près de 80 % l'utilisent avant tout pour des questions de beauté. Les femmes citadines utilisent de moins en moins le henné de façon régulière, et les femmes expatriées encore moins. Elles privilégient de manière générale les teintures et produits cosmétiques modernes. Elles n'utilisent le henné qu'à de grandes occasions (mariages), et non pas pour ses vertus médicinales.
- La qualité, un critère parfois négligé : Sur 38 réponses différentes, plus de 80 % comparent la qualité du henné à son odeur et à sa couleur. Ce sont donc deux critères primordiaux dans l'analyse qualitative des consommateurs.
- Seulement 50 % des réponses obtenues au Maroc font référence à l'importance du lieu de production du henné. En revanche, sur les 29 femmes interrogées sur cette question, plus de 72 % affirment que le label biologique apporte une plus-value au henné.
- Le prix du produit reste un critère très discriminant, mais une certaine catégorie de personnes se dit être prête à payer plus cher en échange d'une meilleure qualité.

Globalement, on peut dire que le henné s'utilise de moins en moins régulièrement, et est maintenant réservé pour les grandes occasions. Il est aujourd'hui en concurrence avec les produits modernes et ce sont principalement les femmes âgées qui l'utilisent encore toutes les semaines au hammam. On note tout de même l'effet de mode des tatouages au henné à Marrakech. Concernant la qualité, les femmes y semblent sensibles, mais elles ne sont pas toujours prêtes à payer plus cher. Même si le henné semble être un produit moins utilisé dans les grandes villes, il existe de

nombreux débouchés potentiels, comme les endroits touristiques ou les lieux de ventes spécialisés dans les produits naturels.

Dans les grandes villes, les consommatrices privilégient l'achat du henné moulu. Dans la majorité des cas, la préférence et le choix sont orientés vers le henné moulu conditionné, disponible dans certains commerces plus au moins organisés. Par contre, au niveau des quartiers populaires, la dominance du henné moulu en vrac est constatée.

2.2 ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS

2.2.1. Les relations entre producteurs et structures d'encadrement

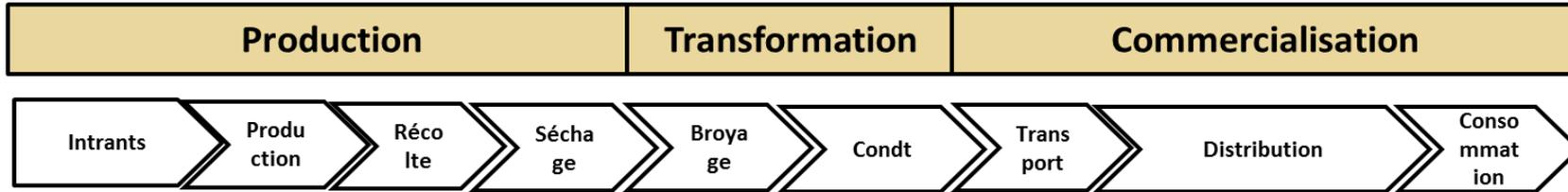
Le henné est une culture sous-jacente du palmier. Cette culture « bénéficie » indirectement des mesures et des structures d'encadrement du palmier dattier, sans toutefois être bénéficiaire de subventions spécifiques. Les producteurs sont peu en contact avec les structures d'encadrement.

2.2.2. Les relations entre producteurs et commerçants

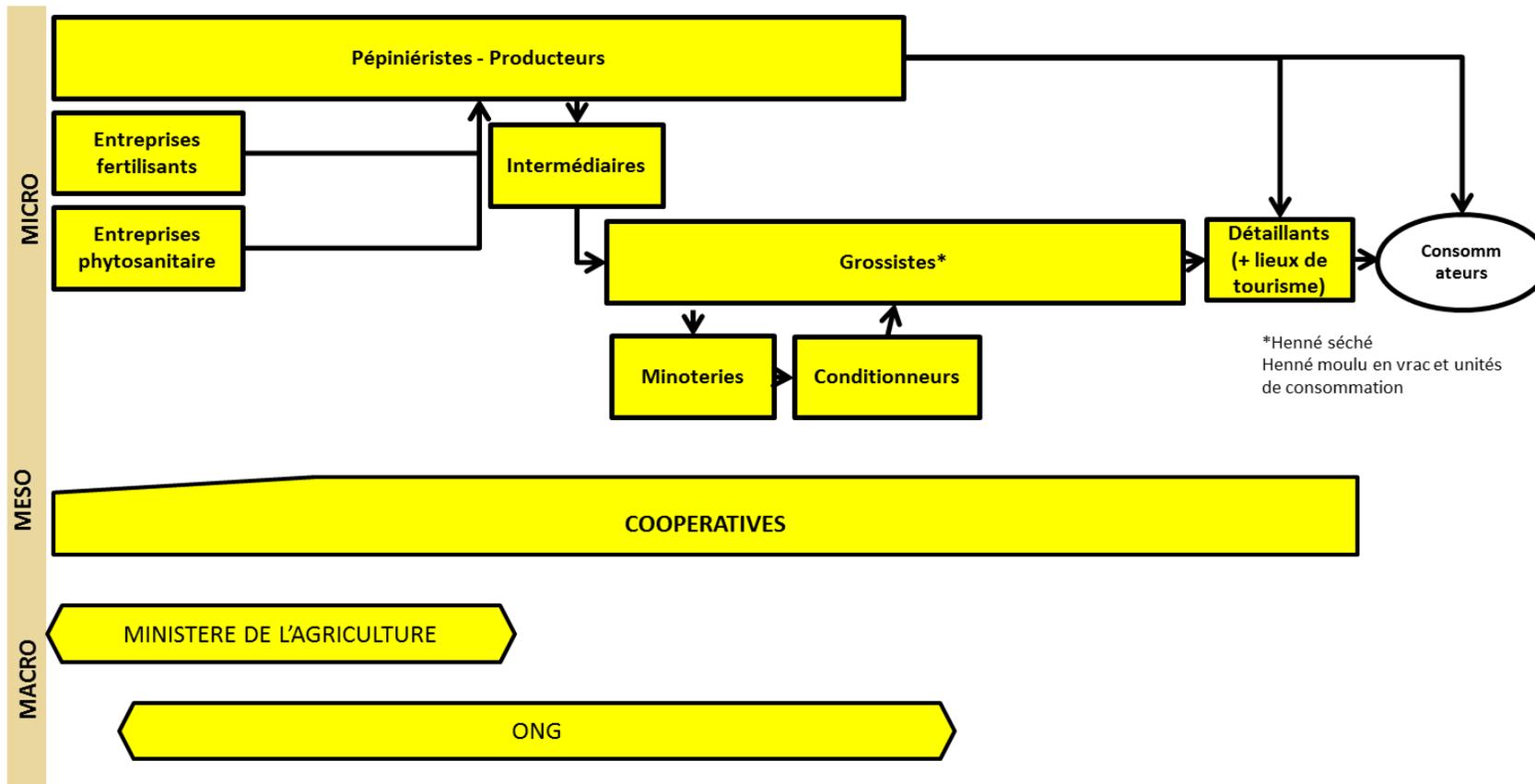
Le pouvoir de négociation n'est pas en faveur des producteurs qui ne sont pas toujours regroupés et qui n'ont pas les moyens d'accéder aux structures de commercialisation hors marché du Sud du Maroc. Les producteurs et les coopératives se mettent en relation avec les intermédiaires qui approvisionnent les grossistes des grands centres commerciaux.

2.2.3. Cartographie de la filière

Fonctions



Principaux acteurs



Les producteurs intègrent la fonction de pépiniériste pour un usage interne. Ils font aussi appel à des fournisseurs d'intrants, tels que les engrais et les produits phytosanitaires. Ils commercialisent leurs produits, aussi bien le henné séché que le henné moulu par les biais de leurs coopératives directement auprès des détaillants et des consommateurs par l'intermédiaire de foires et salons.

Leur capacité de broyage étant limitée, les producteurs vendent leur henné séché à des intermédiaires chargés d'approvisionner en grande quantité les grossistes des grandes villes, en l'occurrence à Marrakech, fief du principal grossiste de henné au Maroc (voir ci-dessous). Ces grossistes procèdent au broyage, parfois dans leurs propres moulins, et le conditionnement, fonction également intégrée parfois par les grossistes. Le henné moulu en vrac et conditionné est ensuite acheminé vers les consommateurs par l'intermédiaire des détaillants du circuit traditionnel.

2.4 LES CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT

Les contraintes sont d'abord structurelles et liées à l'enclavement, notamment pour les communes de montagne et au sous équipement lié au manque de financement notamment en matière d'aménagement hydro agricole par la construction de petits barrages de ralentissement des crues en amont des oasis (pour alimenter les nappes), aménagement des sources, séguias et khettaras et protection des berges et des terrasses agricoles contre les dégâts des crues,

La principale contrainte de fonctionnement se situe au niveau de la capacité réduite en henné moulu de la coopérative et des associations qui limite la production à grande échelle pour une réduction sensible des coûts de revient. La valeur ajoutée est donc « déplacée » vers les grands centres urbains où le henné est broyé, conditionné et commercialisé sur le marché local, et probablement sur le marché international.

Le maillon faible de la chaîne se situe au niveau de la commercialisation qui échappe pour sa grande partie aux producteurs et transformateurs locaux, décourageant ceux-ci à mettre en œuvre des moyens humains et financiers pour accroître la production et faire du henné une culture structurée.

3. ANALYSE DE LA PRODUCTION

Deux types de cultures sont possibles selon les ressources en eau :

- Arbuste dont les besoins en eau sont faibles (culture sous-jacente du palmier dattier et des céréales) mais dont le rendement est moindre, à Ait ouebelli sur environ 50 ha avec une seule récolte en principe par an avec 4 passages par an espacés de 45 jours et un rendement de 5 à 6 quintaux à l'hectare.
- Plants en tant que culture structurée

3.1 LES ZONES DE PRODUCTION

La superficie cultivée du henné est estimée entre 1000 à 1500 à Foug Zguig. En prenant en considération un rendement moyen de 2T/ha, on peut estimer la production totale serait de 2 à 3.000 tonnes/an à Foug Zguig.

Foug Zguig est la principale zone de production de la zone de Tata. En raison de la contrainte de l'eau, les producteurs ne sont pas encouragés à la développer. Les extensions ne sont donc pas prévues. De même, il n'existe pas de monoculture de henné, la biodiversité étant justement à l'origine de la résistance du système.

Au sein de ces oasis, les cultures pratiquées notamment les céréales en zone de crue servent d'abord à assurer une certaine sécurité alimentaire via l'autoconsommation familiale. Il s'agit assez souvent d'exploitations familiales.

3.2 LES FACTEURS DE PRODUCTION

Les exploitations existantes sont de type « vivrières ». Elles sont localisées dans les oasis, les lits des oueds, les Foum et les zones d'épandage de crues (Faid). Le maraîchage, les fourrages et les céréales demeurent les principales cultures pratiquées dans les zones utilisables. L'orge constitue l'espèce prédominante de la céréaliculture.

3.2.1. La terre

Les superficies agricoles utiles (SAU) irriguées varient d'une commune à l'autre et d'une oasis à l'autre. On constate aussi des variations saisonnières (hiver – été) de la SAU assolée, selon les débits d'eau disponibles et l'évapotranspiration (ET). Les superficies effectivement irriguées sont évidemment plus importantes en hiver (environ 60% du total) où l'ET est plus faible et connaissent un rétrécissement en été (seul environ un quart des superficies est irrigué).

Cercle ou Pachaliks	Caidat	Commune R ou U	Superficie des oasis de la commune en ha	SAU irriguée des oasis de la commune en ha	Variation de la SAU irriguée en (%)	
					hiver	été
Akka	Aït Oubelli	Aït Oubelli	1280	1280	76	30
		K. S. A.B.M.	751	390,2	67,5	50
		Touzounine	105	7,5	50	15
	Akka	Akka	780	69	27	9
	Tamanart	Tamanart	1340	1340	65	17
Foum Lhisn	Foum Lhisn	Foum Lhisn	2530	2530	53	16
Foum Zguid	Akka Ighane	Aguinane	654	368,06	71	27
		Akka Ighane	1806	854	70	30
		Ben Yaakoub	396	136,5	64,1	12,4
	Allougoum	Allougoum	1228	794	82,6	41,1
		Tlit	162	80	65,4	18,7
	Foum Zguid	Foum Zguid	2635	455	24,0	6,0
Tissint	Tissint	4395	1230	63,75	31	
Tata	Addis	Addis	920	405	54,7	26,4
		Oum				
		Oulguerdane	265	178,7	74	31
		Tigzmert	764	764	15,0	8,3
	Issaffen	Issaffen	631	636	70,7	24,1
		Tizeght	210	210	76,4	24,5
	Tagazmirt	Tagazmirt	10	10	20	10
	Tagmoute	Tagmoute	758	750	88,8	25,7
Tata	Tata	1265	1265	42,7	26,0	
Moyenne par commune			1090	655	58	23

Source : Diagnostic agro-écologique et typologie des oasis des provinces de Guelmim – Assa Zag et Tata

Les contrats sur les cultures annuelles sont de 1/3 ou ¼ (Toulout ou Roubouaa) pour le preneur (Celui qui apporte la main d'oeuvre). Le donneur de la terre apporte les semences, engrais, fumier, etc et reçoit les 2/3 ou les ¾ selon le cas. Pour le palmier dattier les contrats sont au ¼ ou 1/5 selon les cas.

3.2.2. L'eau

Vu sa position dans une région présaharienne, la Province de Tata se caractérise par un climat saharien continental, la température varie entre 49 durant la saison d'été et 12 en hiver. La moyenne des précipitations enregistrées ne dépasse guère 100 mm/an ; le potentiel hydrique de la Province est constitué des oueds et des eaux souterraines, les crues constituent une importante ressource pour l'agriculture vivrière et l'enrichissement de la nappe phréatique.

Les ressources hydriques de la région, mis à part les quelques précipitations hivernales sporadiques, sont essentiellement dues aux eaux d'infiltrations en provenance des pluies qui tombent sur les montagnes de l'Anti-Atlas. Ces eaux d'infiltration rechargent les nappes phréatiques et alimentent les sources et les Khettarat (sorte de grandes canalisations souterraines, construites au cours des siècles passés, amenant l'eau des ruissellements vers les oasis). L'eau est aussi l'objet de transactions (achat ou location) pour une campagne agricole.

On distingue :

- Les eaux pérennes qui sont constituées par les résurgences et les sources au niveau des Foum dont les principaux sont au nombre de 6 : Foum Adis, Foum Tata, Foum Ait Ouabelli, Foum El Hisn, Foum Icht et Foum Akka .
- Les Eaux Saisonnières qui sont constituées par les eaux de crues issues du versant sud de l'Anti-Atlas, au niveau des oueds, et sont déversées à l'oued Drâa. Et malgré les dommages qu'elles produisent au niveau des infrastructures, ces eaux profitent positivement à l'irrigation.

L'accès à l'eau est régit par des droits d'eau pour chaque source, seguias ou Khettarat.

Cercle ou Pachaliks	Caidat	Commune R ou U	Nombre d'oasis	Nb sources	Nb Séguias	Nb Khetaras	Nb puits	
							Individuels	Collectifs
Akka	Aït Oubelli	Aït Oubelli	5	17	5	18	43	3
		Kasbat S. Abdellah B. Mbark	5	4	1	0	59	5
	Aït Oubelli	Touzounine	3	21	14	170	81	3
	Akka	Akka	4	1	0	15	88	1
	Tamanart	Tamanart	16	19	20	35	80	3
Foum Lhisn	Foum Lhisn	Foum Lhisn	5	14	5	23	94	2
Foum Zguid	Akka Ighane	Aguinane	10	12	23	16	13	
		Akka Ighane	12	46	35	21	63	1
		Ben Yaakoub	7	12	4	13	79	1
	Allougoum	Allougoum	14	6	16	22	197	5
		Tlit	7	16	15	16	11	2
	Foum Zguid	Foum Zguid	7	2	8	16	414	5
	Tissint	Tissint	8	1	10	11	212	3
Tata	Addis	Addis	11	12	5	9	166	4
		Oum Oulguerdane	6	1	0	17	76	6
		Tigzmert	10	13	13	7	36	10
	Issaffen	Issaffen	27	61	41	22	26	17
		Tizeght	12	11	0	13	0	4
	Tagazmirt	Tagazmirt	1	1	0	1	8	4
	Tagmoute	Tagmoute	9	8	13	11	13	19
	Tata	Tata	4	3	8	34	12	14
	Moyenne des totaux par commune			9	13	11	23	84
Moyenne par oasis			1	1	1	3	9	1

Source : Diagnostic agro-écologique et typologie des oasis des provinces de Guelmim – Assa Zag et Tata

La nature des ressources (segua, khetara, pompage privé ou collectif...) est très variable ainsi que les débits disponibles par oasis au sein de la même commune.

Cercle ou Pahaliks	Caidat	Commune R ou U	Nombre d'oasis	Débit source en l/s	Débits Séguias en l/s	Débits Khettaras en l/s	Débits puits en l/s		Débit total en l/s
							Individuels	Collectifs	
Akka	Ait Oubelli	Ait Oubelli	5	174,5	192,6	194,5	27	6	594,6
		K. S. A B. M	5	90	0	0	382	61	533
		Touzounine	3	0	0	60	218	9	287
	Akka	Akka	4	0	0	4	205	4	213
	Tamanart	Tamanart	16	125	221	220	71	21	658
Foum Lhisn	Foum Lhisn	Foum Lhisn	5	19	40	42	50	0	151
Foum Zguid	Akka Ighane	Aguinane	10	55	152	101	32	0	340
		Akka Ighane	12	125	310	213	350	12	889
		Ben Yaakoub	7	177	351	237	639	12	1182
	Allougoum	Allougoum	14	136	266	414	272	24	984
		Tlit	7	17	17	35	2	15	147
	Foum Zguid	Foum Zguid	7	0	25	43	538	31	409
	Tissint	Tissint	8	0	529	27	338	18	553
Tata	Addis	Addis	11	187	23	25	684	40	936
		Oum Oulguerdane	6	0	0	213,5	307	18	538,5
		Tigzmert	10	21,5	29,5	2	93	44	158,5
	Issaffen	Issaffen	27	276,25	149,5	67,25	109	93	507,25
		Tizeght	12	67	0	76	0	41	184
	Tagazmirt	Tagazmirt	1	0,5		0,5			1
	Tagmoute	Tagmoute	9	117,5	167	62,5	104	50	272
	Tata	Tata	4	31	5	30	18	74	123
Moyenne des totaux par commune			9	77	124	98	222	29	490
Moyenne par oasis			1	9	14	11	25	3	54

Source : Diagnostic agro-écologique et typologie des oasis des provinces de Guelmim – Assa Zag et Tata

3.3 LES TECHNIQUES CULTURALES

Une seule variété est cultivée. Notons que la durée de vie est de 30 à 45 ans.

L'Agriculture oasienne est caractérisée par de petites exploitations agricoles où les surfaces Les parcelles cultivées sont parfois morcelées à l'extrême (de quelques dizaines de m à quelques 1000 m) rendant toute mécanisation difficilement concevable. Les techniques culturales sont donc traditionnelles.

La première récolte (effeuillage) a lieu entre fin mai et début juin. C'est celle qui donne la meilleure coloration. 3 à 4 productions sont réalisées par an entre mai et novembre. Les petites feuilles bien vertes sont mises à sécher sous des abris spéciaux, protégées du soleil et du vent. Elles sont ensuite broyées et réduites en poudre, soit au mortier, soit à la machine.

Les étapes sont les suivantes :

- Préparation du sol
- Les semences sont germées dans des contenants en plastique pour obtenir des plants
- Les traitements phytosanitaires sont rares et très variables, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Foug Zguig et Touzounine sont les deux communes où l'utilisation des pesticides est la plus importante
- Le nettoyage des mauvaises herbes est effectué manuellement pour le bio alors qu'il est effectué chimiquement pour le henné conventionnel
- L'irrigation est gravitaire en majorité, en goutte-à-goutte quand le terrain s'y prête (peu accidenté et de superficie suffisante)

Cercle ou Pahaliks	Caidat	Commune R ou U	Indice de diversification	Indice d'intensification	Travail du sol (% agriculteurs)			Engrais (% agriculteurs)			Pesticides (% agriculteurs)
					Mécanique	Sape	Attelage	Chimiques	Fumier	Les deux	
Akka	Ait Oubelli	Ait Oubelli	3	3,6	14,4	18	61,6	38,6	100	44	2,2
		K. S. A.B.M.	1,75	2,25	6	48	46	2	71	27	1
		Touzounine	1	1	40	27	20	10	53	37	30
	Akka	Akka	2	3	6	23	73	0	71	11	2
	Tamanart	Tamanart	2	3	23	17	60	58	100	56	15
Foug Lhisn	Foug Lhisn	Foug Lhisn	2	3	11	5	83	24	92	24	20
Foug Zguid	Akka Ighane	Aguinane	1,3	1,5	11	32	58	14	83	11	0
		Akka Ighane	1,6	1,9	3	6	91	14	72	27	0
		Ben Yaakoub	2,0	2,0	0,1	17	81	12	76	9	0
	Allougoum	Allougoum	1,9	2,2	16	33	44	67	36	52	4
		Tlit	1,3	1,6	15	22	61	44	42	55	0
	Foug Zguid	Foug Zguid	1,4	2,4	84	0	1	68	31	69	28
	Tissint	Tissint	1,6	2,1	49	22	36	25	58	54	5
Tata	Addis	Addis	1,6	1,4	39	6	48	4	81	9	0
		Oum Oulguerdane	1,2	1,2	34	18	48	10	72	12	0
		Tigzmert	1,7	1,2	31	29	40	7	94	16	1
	Issaffen	Issaffen	1,9	1,7	0	63	44	5	84	3	0
		Tizeght	1,9	1,7	0	41	63	0	100	0	0
	Tagazmirt	Tagazmirt	1	1	0	60	40	0	100	0	0
	Tagmoute	Tagmoute	1,8	1,0	0	60	40	0	100	0	0
	Tata	Tata	1,3	1,0	60	4	12	5	93	6	0
Moyenne			1,7	1,9	21	26	50	19	77	25	5

Source : Diagnostic agro-écologique et typologie des oasis des provinces de Guelmim – Assa Zag et Tata

3.4 LES COÛTS DE PRODUCTION

Le rendement est de 1,5 à 2,5T/ha dans les meilleures conditions. Les éléments suivants sont à la base du calcul du prix de revient :

- Les plants de henné reviendraient à 6.000 DH / ha, mais il s'agit de dépenses ponctuelles
- Le traitement phytosanitaire revient à 500 DH par hectare (150 DH/Kg)
- Le fumier est un gros poste dans les charges de culture du henné. Il faut compter 4.000 DH pour un camion de 5 à 6 tonnes. Il faut compter 20 tonnes de fumier à l'hectare, mais un an sur deux.
- Les engrais sont nécessaires à chaque récolte, soit en moyenne 3 fois par an. Leur coût annuel est de 3.000 DH

- Le salaire journalier d'un ouvrier est de 60 à 70 DH. 40 hommes/ jours sont en moyenne nécessaires par hectare sur une année (6 ouvriers pendant 8 à 10 jours récolte et nettoyage, soit 40 jours par an sur la base de 4 récoltes). 2 employés sont nécessaires pour le séchage qui s'effectue dans les ombrières, On ajoutera 1 à 2 ouvriers permanents pour tous les travaux de l'exploitation (et pas seulement le henné)
- L'usage des pompes (puits) coûte en gasoil 160 DH/ha par irrigation
- Les moulins appliquent le tarif de 2,5 à 3 DH/Kg
- L'emballage pour le henné moulu coûte 1,50 DH par unité

Le prix de revient du henné séché est estimé à 15 à 16 DH le kilo. Il est doublé pour le henné bio : 32 DH/kg ce qui nécessite davantage d'entretien et d'opérations manuelles, tout en donnant des rendements deux fois moindres.

3.5 LES CONTRAINTES DE LA PRODUCTION

De nombreuses contraintes viennent entraver la production :

- La petite taille des exploitations qui limitent la mécanisation et les économies d'échelle allant dans le sens d'une réduction des coûts de production.
- Les techniques culturales sont traditionnelles.
- Le manque d'organisation et de formation des agriculteurs, notamment les jeunes (fils et filles d'agriculteurs) pour assurer la relève.
- L'assainissement de la situation foncière et l'immatriculation des biens immobiliers pour disposer des titres fonciers à présenter comme hypothèque en cas de présentation de projet pour financement.
- La faible introduction des innovations en matière de plants et de techniques culturales. Les producteurs ont peu de recul concernant les pratiques agricoles biologiques dans les oasis, et notamment pour la culture du henné et ses besoins en termes de fertilisation, d'eau et de lutte phytosanitaire.
- La faiblesse des ressources en eau et la salinité de celle-ci qui est variable d'une oasis à l'autre.

4. ANALYSE DE L'ENCADREMENT DES PRODUCTEURS

L'encadrement des producteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Réticence des techniciens et ingénieurs à venir travailler dans ces zones enclavées
- Le henné ne semble pas être une culture priorisée, considérée comme une culture sous-jacente
- Le faible niveau d'instruction des producteurs qui limite l'accès à l'information, à la formation et aux nouvelles technologies

Cercle ou Pahaliks	Caidat	Commune R ou U	Nombre d'oasis	Nb. Total de Foyers	Pop. Tot	Nb moyen hab/foyer	Analphb Masc (%)	Analphb Femi (%)	Nb de Groupes Ethniques
Akka	Ait Oubelli	Ait Oubelli	5	788	5100	7,5	43,0	74,0	32
		Kasbat S. Abdellah B. Mbark	5	1273	7614	6,1	38,0	74,0	29
		Touzounine	3	450	2020	4,9	56,7	70,0	5,0
		Akka	4	678	6532	7,6	33,3	73,3	11
	Tamanart	Tamanart	16	2711	21770	8,1	44,4	71,6	92
Foum Lhisn	Foum Lhisn	Foum Lhisn	5	3214	16950	6,1	32,0	47,0	48
Foum Zguid	Akka Ighane	Aguinane	10	817	5935	7,2	58,5	80,5	52
		Akka Ighane	12	1304	8197	7,0	41,3	68,1	85
		Ben Yaakoub	7	926	5648	7,1	59,3	83,3	62
	Allougoum	Allougoum	14	1440	11058	9,6	48,6	71,4	104
		Tlit	7	502	3240	6,9	58,6	82,1	45
	Foum Zguid	Foum Zguid	7	1343	10820	7,7	34,0	59,3	48
	Tissint	Tissint	8	1357	13010	9,3	31,9	60,0	57
Tata	Addis	Addis	11	1736	12010	8,0	37,7	67,0	82
		Oum Oulguerdane	6	509	3336	6,0	46,8	74,0	23
		Tigzmert	10	1394	8284	5,9	24,3	78,0	49
	Issaffen	Issaffen	27	1634	8585	5,0	62,4	83,1	90
		Tizeght	12	840	3560	5,2	74,1	89,5	5
	Tagazmirt	Tagazmirt	1	8	48	6,0	75	90	
	Tagmoute	Tagmoute	9	1814	10675	6,0	75,0	86,8	0
	Tata	Tata	4	1251	8890	8,4	31,8	63,8	45
Moyenne par commune			9	1238	8252	7	48	74	48

Source : Diagnostic agro-écologique et typologie des oasis des provinces de Guelmim – Assa Zag et Tata

5. ANALYSE DE LA COMMERCIALISATION/ TRANSFORMATION

5.1 LA MISE EN MARCHÉ

La coopérative, les associations, et les intermédiaires se fournissent en henné séché directement des producteurs. Les coopératives équipées de broyeurs effectuent la transformation et le conditionnement en unités de consommation individuelles.

Le henné séché est acheminé par les intermédiaires aux grossistes qui approvisionnent les minoteries et qui effectueraient le conditionnement. Le henné est également utilisé dans les régions avoisinantes pour la teinture des tapis, mais il semblerait que cette pratique se perde au profit des colorants synthétiques.

La plus grande part de henné moulu est préparée dans la région de Marrakech avec des méthodes traditionnelles. Deux moulins sont implantés dans la route d'Ourika, un à Amezmiz et un autre à Ait Ourir (source : ONSSA Marrakech). Les emballages sont variables, de 100 gr à 1 kg, et en sacs de 25 kg en vrac. La totalité des matières premières soumises à la mouture sont fournis par un important grossiste à Marrakech qui dispose lui-même de moulins et d'unités de conditionnement (emballages de 100gr).

5.2 LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMERCIALISATION/TRANSFORMATION

Le commerce de gros du henné local est partagé entre deux grands grossistes qui dominent le marché, un basé à Marrakech et l'autre à Risani dans la région du Tafilalet.

Le grossiste (Zahidi Youssef ben Haj Mbarek) est localisé dans le hall réservé aux produits secs dans le marché de gros de Marrakech. Ses commandes mensuelles s'élèvent à 140 tonnes en moyenne. Celles-ci peuvent augmenter sensiblement lors des pics de vente que représentent les fêtes religieuses, la saison d'été, les foires et les moussems. Son lieu d'approvisionnement est la vallée de Draa, en particulier Tazarine où il dispose de ses collecteurs qui achètent directement des producteurs ou dans les souks hebdomadaires. Le henné est acheminé par camion, conditionné dans des sacs de 25 à 30 Kg et peut recevoir en période de production jusqu'à deux voyages par jour durant toute la semaine à l'exception du vendredi. Ses clients sont implantés en particulier à Marrakech, Casablanca, Agadir et Rabat. Comme pour tout autre produit, la ville de Casablanca constitue pour ce grossiste de Marrakech une plateforme pour acheminer sa marchandise vers les autres villes du royaume où il dispose d'un réseau de commerçants spécialisés. Si l'on se base sur une production annuelle moyenne de henné de la province de Tata de 3.000 tonnes, ce grossiste absorberait bien près de 70% de la production de la province.

Certains commerçants de henné de Casa à Haffarine, nous ont déclaré qu'ils vendent des quantités d'environ une tonne par semaine à leurs clients qui viennent des autres villes pour s'approvisionner des autres produits.

Un autre important grossiste est localisé dans la région de Tafilalet à Rissani qui s'approvisionne aussi auprès des producteurs de la vallée du Draâ. Ses clients sont plutôt implantés dans les régions de Meknès et de Fès. Ce grossiste n'a pas pu être visité pour une estimation du tonnage traité.

Selon les informations recueillies auprès des services de contrôle à l'importation de la Direction du Contrôle et de la Qualité (DCQ) rattachée à l'ONSSA de Casablanca, des quantités importantes sont importées ces dernières années de certains pays producteurs dont le principal est l'Égypte. L'accord de libre-échange et les exonérations douanières a eu pour conséquence l'entrée sur le marché marocain du henné égyptien qui constitue un concurrent de taille pour le henné marocain.

Cette année (2015), une livraison de 70 tonnes est arrivée au port sous forme moulue dans des emballages de 20 et 25 kg, pour être ensuite conditionné pour son écoulement sur le marché. D'autres informations recueillies auprès des commerçants de Casablanca confirment que le henné ayant d'autres origines telles que les Emirats Arabes Unies et l'Inde est parfois disponible sur le marché. Cette nouvelle donne préoccupe les grossistes qui accusent les importations d'être à l'origine de la chute des prix, de leur instabilité, et de la fraude par le mélange avec le produit local. A signaler que le prix de vente du henné importé d'Egypte ne dépasse pas les 17 DH. Il est majoritairement destiné à alimenter les salons de beauté et d'esthétique. Par contre, aucune exportation de ce produit n'a été enregistrée au niveau de la DCQ de Casa.

Les coopératives de Fom Zguig commercialisent le henné moulu soit localement dans les souks ou auprès des touristes et des visiteurs nationaux soit durant les foires (Sial Meknès, salon des dattes à Erfoud, festival de Tazarine,...). La coopérative et les associations sont également en contact direct ou par l'intermédiaire du cluster des produits du terroir (Guelmim et Rabat) avec la grande distribution et les magasins spécialisés dans les agglomérations urbaines

- Maroc Taswiq
- La vie Claire à Casablanca
- Commerce équitable (national)
- Les négociations directes avec Marjane n'ont pas abouti faute de professionnalisation de la filière

Les points de vente de la grande distribution ainsi que les magasins spécialisés en PAM ne commercialisent pas le henné.

Une enquête réalisée auprès de quelques détaillants d'Ouarzazate en septembre 2015 (données en annexe) révèle les faits suivants :

- Les détaillants se fournissent essentiellement dans la province de Zagora, et plus précisément de Tazarine.
- Leur fréquence d'approvisionnement est mensuelle ou trimestrielle. La livraison s'effectue par camion pour les grandes quantités, ou avec la voiture personnelle ou les transports en commun pour les petites quantités.
- Les quantités commandées varient de 7 kg pour les détaillants dits « généralistes » (une part de marché dans leur chiffre d'affaires inférieure ou égale à 5%) à 500 kg pour les détaillants « spécialistes » en henné (une part de marché dans leur chiffre d'affaires de 20 à 50%).

5.3 ANALYSE DES PRIX

Le prix d'achat est déterminé par la qualité des feuilles. Celles qui subissent des jaunissements provoqués par la chaleur voient leur prix chuter de 20 à 30%. Se rajoute la présence d'impuretés et/ou de corps étrangers qui vient impacter la qualité et donc le prix de vente.

Les prix ont connu des chiffres record lors des années de sécheresse durant lesquelles la culture du henné a connu d'importantes dégradations. Son prix avait atteint 30 DH/Kg dans les zones de production. Aujourd'hui le prix d'achat varie de 11 à 15 DH le kg au près des producteurs selon la qualité présentée et le grossiste vend avec de petites marges tout en couvrant les charges liées au transport et à la logistique. Ce prix de vente en gros varie de 12 à 18 DH/Kg.

Les prix de vente au détail pour le henné en feuilles séché varient de 20 à DH selon la localité et la qualité. Celui des préparations moulues sont très variables et passent de 25 DH à 60 en vrac et conditionné de 50 à 70 DH alors que le henné égyptien est vendu au prix de 17 DH et même 13 DH pour les commandes en grandes quantités. Cette différence dans le prix clarifie l'enjeu majeur de la compétitivité des produits importés.

A Ouarzazate, les prix d'achat varient de 14 à 23 DH et les prix de vente de 17 à 35 DH/kg selon qu'il s'agit du henné séché ou moulu.

5.4 ANALYSE DES COUTS ET MARGES DE COMMERCIALISATION

Le henné séché est acheté entre 15 et 25 DH le kg auprès des producteurs. Sur une base de 15 DH le kg de henné séché, et sur la base d'une production de 3.000 tonnes à Fom Zguig (2 tonnes par hectare et une superficie dédiée au henné de 1.500 hectare) la valeur de ce marché (prix producteur) serait de près de 45 millions de DH.

Sachant que le prix de revient est aux environs de 15 DH le kg de henné séché, la marge des producteurs est quasi-nulle, surtout depuis l'arrivée du henné égyptien importé à 13 DH / kg.

Le prix détail du henné séché est de 20 DH / kg, soit un volume de vente de 60 millions de DH. La marge réalisée est de 5 DH /kg.

Le prix détail du henné moulu qui varie de 25 DH en vrac à 60 DH conditionné, si l'on considère le coefficient de pondération de 0,750 kg de henné moulu pour 1 kg de henné séché et le coût de transformation et de conditionnement, le volume des ventes équivaldrait à 44 millions de DH dans l'hypothèse plausible où le vrac constituerait 80% du marché, pour le vrac et 27 millions de DH pour le conditionné (20% du marché). Le marché global serait de près de 70 millions de DH, hors importations. Celles-ci seraient estimées à près d'un million de DH (70 tonnes à 13 DH / kg).

Par déduction, la marge réalisée entre le henné séché et le henné moulu en vrac et conditionné, serait de 10 millions de DH (70 millions – 60 millions).

On notera que ces estimations sont grossières basées sur l'observation du terrain, et aucunement appuyées par des données chiffrées émanant d'organismes officiels.

5.5 LES DIFFICULTES LIEES A LA COMMERCIALISATION

Les structures existantes à Fom Zguig (1 coopérative et 3 associations) ont un faible accès aux marchés pour diverses raisons :

- Le manque d'expérience des coopérateurs dans la transformation et la commercialisation de leur production
- Les faibles capacités de transformation (moulins)
- Le coût prohibitif des emballages comparativement aux quantités commercialisées
- La fragilité du système de traçabilité mis en place pour la certification ECOCERT
- L'absence de moyens de transport pour livrer les clients et s'autonomiser ainsi des intermédiaires
- L'éloignement géographique des marchés des grands centres de consommation
- La concurrence étrangère, en particulier en provenance d'Egypte.

Les populations locales continuent à cultiver le henné par tradition et aussi parce qu'il n'y a pas d'alternatives.

6. LES OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DE LA CVA (SWOT)

Composantes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Intrants	<p>Peu de besoins en intrants</p> <p>Intégration pépiniériste-producteur</p>	<p>Coût élevé par rapport aux moyens des producteurs</p>	<p>Augmentation des rendements</p>	<p>Impact environnemental des traitements phytosanitaires</p>
Production	<p>Savoir-faire</p> <p>Culture sous-jacente au palmier</p> <p>Adaptation aux faibles ressources hydriques</p>	<p>Diminution des surfaces, voire abandon</p> <p>Peu de possibilités d'extension</p> <p>Rendements très variables (1,5 à 2,5T)</p> <p>Importants besoins en eau pour une amélioration sensible des rendements</p> <p>Petites superficies → mécanisation limitée</p> <p>Techniques culturelles traditionnelles (mauvaises herbes manuellement)</p> <p>Faible encadrement technique</p>	<p>Possibilité d'augmenter les rendements</p>	<p>Rareté et relative cherté de la main d'œuvre</p> <p>Abandon de cette culture à terme</p>

Composantes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Transformation	Technique de broyage basique Savoir-faire (femmes)	Faible capacité des coopératives Coût élevé des emballages	Augmentation des capacités	Pouvoir de négociation élevé des conditionneurs (minoteries)
Commercialisation	Produit naturel et ancestral Bonne notoriété Force des traditions Diverses propriétés de la plante	Concurrence entre coopératives et régions de production Pas de compétences en commercialisation et management (coopératives féminines)	Diverses utilisations possibles non encore exploitées (colorant naturel pour le textile par exemple) Marchés internationaux Tendance de consommation vers le naturel Commerce équitable Salons et foires	Concurrence internationale (Egypte et Inde) Changements des habitudes de consommation (coloration chimique)

7. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA CVA A COURT ET MOYEN TERME

La filière du henné rencontre quelques difficultés dans l'aval de la chaîne de valeur, en l'occurrence la commercialisation. Les petits producteurs ne font pas appel de façon significative à la main d'œuvre, utilisant en priorité la main d'œuvre familiale, à l'exception de quelques exploitations de taille plus significative qui recrutent des ouvriers agricoles pour toutes leurs cultures. Il est à craindre que la faible compétitivité du henné national face aux concurrents internationaux, impacte négativement la continuité de cette culture, et par voie de conséquence le recrutement d'ouvriers agricoles.

Par contre, la production de henné moulu et conditionné en unités de consommation, ainsi que l'élargissement de la production à des produits dérivés pourrait conduire à de la création d'emploi, sous réserve de structures suffisantes pour la transformation. Dans les conditions actuelles, on craindrait que la création de ces unités de transformation aux normes de sécurité sanitaire et de traçabilité ne soit difficilement réalisable à court terme.

Par ailleurs, la faible masse critique que représente le petit nombre de producteurs et de coopératives de la commune de Foug Zguig limite les axes d'intervention. C'est ainsi qu'une étude de débouchés sur le marché international du henné bio et des dérivés, de par les moyens qu'elle exige, serait difficilement amortissable. De plus, les nouveaux débouchés éventuels sur le marché B2B des colorants naturels ne pourraient être investigués à court terme, voire à moyen terme en raison de délais nécessaires à l'obtention des certifications exigées par les marchés internationaux, en supposant que les quantités et les prix de l'offre marocaine sont jugés satisfaisants par les importateurs....

Enfin, des actions communes pour toutes les régions productrices de henné des provinces de Tata et de Zagora, telles que des formations sur les techniques de vente et les participations à des salons et foires internationaux, se heurteraient aux obstacles de distance géographique. Les actions envisageables restent celles transverses aux différentes filières au sein de la même province.

Etapas	Descriptif	Court terme	Moyen terme
	Engrais	Encouragement à l'utilisation d'engrais naturels	
Production	Techniques culturales	<p>Formation et expérimentation des pratiques culturales biologiques sur le henné, notamment en termes de fertilisation et de protection phytosanitaire pour augmenter les rendements et/ou réduire les coûts de production à des fins de meilleure compétitivité</p> <p>Accompagnement des coopératives dans la certification et la traçabilité</p>	
Commercialisation	Conditionnement	<p>Appui de la coopérative et des associations dans l'agencement et l'organisation des locaux pour les opérations de transformation et de conditionnement du henné conventionnel et bio</p> <p>Commandes groupées des contenants et des étiquettes</p> <p>Des contenants innovants en collaboration avec les fournisseurs (contrats annuels) et contenant des modes d'emploi</p>	Recherche d'emballages innovants
Commercialisation	Prospection	<p>Formation sur les techniques de prospection et de vente, la préparation des salons</p> <p>Accompagner et appuyer les coopérateurs dans la commercialisation du henné.</p> <p>Prospection du marché international B2B (cosmétique,..) et commerce équitable.</p> <p>Prospection de la grande distribution : conventions annuelles</p>	Accompagnement des producteurs et des producteurs sur les salons internationaux
	Communication	Communication sur les propriétés du henné et les utilisations possibles pour élargir les occasions de consommation	

Annexe 1 : Enquête auprès des détaillants de Ouarzazate. Septembre 2015

Lieu d'intervention	Entité	Source d'appro	lieu d'appro	fréquence d'appro 1fois	La cde moyenne	la qté moyenne annuelle	prix d'achat	prix de vente	Livraison	Autres produits commercialisés	La part du marché
Douar chems	Détaillants /Epiciers	Producteur	Alougoum	Trimestre	100 kg	600 kg	15 dh	35 dh	Voiture personnelle	Epices, produits de rose	1 à 5 %
Douar chems	Détaillants /Epiciers	Grossiste	Tazarine	mois	60 kg	500 kg	15 dh	25 dh/g	Taxi public - bus - autocar	dattes	1 à 5 %
Douar chems	Détaillants /Epiciers	Grossiste	Kelâa m'gouna	Semestre	50 kg	150 kg	15 dh	33 dh	Voiture personnelle	Safran et eaux de rose	1 à 5 %
Ancien Marché	Détaillants /Epiciers	Producteur	Tazarine	An	50kg	300kg	12dh	17dh	Taxi public - bus - autocar, Voiture personnelle	Epices	1 à 5 %
Douar chems	Détaillants /Epiciers	Grossiste	Taliouine	Trimestre	50 kg	120 kg	20 dh	22 dh	Camion	Les espèces	1 à 5 %
Hay el w ahda	Supermarchés	Coopérative, Grossiste	Tazarine et zagora	Trimestre	20kg	100kg	14dh/kg	22dh/kg	Camion	Autres Produits alimentaires	1 à 5 %
Quastur	Supermarchés	Grossiste	Marrakech	Trimestre	7,5 kg	65 kg	4,5 dh/sachet de 100 g	6,5 dh/sachet de 100 g	Camion	Ghassoul	1 à 5 %
tabounte	Détaillants /Epiciers	Grossiste	Tazarine	mois	12 kg	48 kg	19 dh/kg	26 dh/kg	Voiture personnelle	Epices	1 à 5 %
tabounte	Détaillants /Epiciers	Grossiste	Tazarine	mois	15 kg	100 kg	23 kg	28 kg	Camion	henné en poudre	20 à 50 %
tabounte	Détaillants /Epiciers	Grossiste	Zagora	mois	30 kg	400 kg	15 dh/kg	25 dh/kg	Voiture personnelle	dattes	20 à 50 %

Annexe 2 : Enquête à Marrakech et Casablanca

Nom prénom	activité	Adresse coordonnées
Abdelhakim	Henné	Kissariat Haffarine, Casa tél 0522283408
Haj Nhila	henné	Kissariat Haffarine, Casa tél 0522285648
Zahidi Youssef ben Haj Mbarek	henné	Marché de gros de Marrakech 0661221411
ONSSA	Henné	Agadir, Marrakech, Casa et Meknès
DCQ (Direction de Contrôle de la Qualité)	henné	Port et aéroport de Casa